

PV DE COMITE

**COMITE DE PREVENTION DU DOPAGE
CPD- PV DE LA RÉUNION N° 2
4 avril 2017 au siège de la FFA**

Présidence	Michel MARLE, joint par téléphone
Présents	Pierre-Yves COLIN, Lucile GOVAERE, Michel HUERTAS Aline NORA-COLLARD, Jean-Paul RICHEZ, Jacques TUFFIERE
Excusés	Joël JOLLIT, William LONCAN, Christiane MILOCHEVITCH, Martine PREVOST

La réunion s'est déroulée pour partie en communication téléphonique avec le Président qui n'a pu être présent suite aux perturbations ferroviaires ayant affecté l'ouest de la France et bloqué également deux autres membres du CPD sur leur trajet en direction de la capitale.

1/ Approbation du PV du CPD du 07/02/2017

Le PV de la première réunion du CPD est approuvé.

2/ Accueil téléphonique par Michel MARLE

Par conférence téléphonique, le Président explique aux membres présents les raisons de la présence de Pierre-Yves COLIN, correspondant du CPD pour les questions juridiques, la venue ponctuelle de Jean-Michel SERRA dans la mesure où il sera disponible, pour assurer une présence du département médical au sein du CPD.

L'accueil de Souad ROCHDI et de Mehdi BAALA au sein du CPD également envisagé parmi les salariés de la Fédération rattachés aux commissions ne sera pas systématisé compte tenu de la confidentialité de certaines discussions. L'invitation dépendra des messages spécifiques à faire passer soit en termes de communication générale soit auprès des athlètes de haut niveau.

3/ Actualité de la lutte antidopage

*Le 14/02/2017, rencontre au Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de Michel MARLE accompagné d'Anne-Sophie THEBAULT avec le Secrétaire d'Etat Thierry BRAILLARD à l'occasion d'une réunion de travail sur l'évaluation de la lutte antidopage; félicitations adressées pour le travail accompli par la FFA.

*Le 23/03/2017, accueil à l'AFLD d'André GIRAUD et Michel MARLE par le Président Bruno GENEVOIS et le responsable du département des Contrôles Damien RESSIOT : réunion ayant souligné le bon travail de la FFA.

Les réformes sur le fond, des décisions disciplinaires de la FFA ont été évoquées.

La question de l'articulation des décisions de justice et des décisions disciplinaires a été également abordée.

Une convention a été proposée à la FFA (comme pour la FF cyclisme) pour mener des actions communes FFA/AFLD (sur l'obligation de localisation par exemple) auprès de tous publics en vue de la Coupe d'Europe à Lille quelques jours avant la compétition. Mais la différence est que la FFA ne pourra pas subventionner ce partenariat. Cette convention est à l'étude.

*L'AFLD a confirmé une décision de relaxe de l'organe d'appel de la FFA d'une athlète qui s'était retrouvée positive à un dérivé morphinique après avoir ingéré des graines de pavot.

*Action Jeunes à Nantes les 11 et 12 février 2017 lors des Championnats de France => un compte-rendu a été fait par Jacques TUFFIERE (en annexe N°1 au présent PV). Ce type d'action pourrait figurer dans la convention avec l'AFLD.

*Une prochaine action de formation des délégués escortes aura lieu en Bretagne à la demande de Didier VAREECKE car cette Ligue ne dispose pas de suffisamment de formateurs.

Il faut également veiller à ce que n'importe qui ne s'improvise pas formateur. Il est rappelé que seuls les délégués experts (CAD3) peuvent dispenser les formations.

*La question a été posée de savoir si un accompagnement des mineurs par un majeur devait avoir lieu lors des contrôles antidopage. La réglementation française ne prévoit rien, mais celle de l'IAAF prévoit qu'un majeur doit être accompagnateur. Il convient donc de s'en inspirer car cette disposition est protectrice des droits.

Un rappel est effectué sur le fait que l'autorisation pour les prélèvements antidopage invasifs (prise de sang) doit être donnée par les parents en ce qui concerne leurs enfants mineurs, autorisation à défaut de laquelle la réglementation assimile la situation à un refus de se soumettre au contrôle et donne lieu à des poursuites disciplinaires.

*L'IAAF s'est pourvue devant le Tribunal Arbitral du Sport à la suite d'une décision de relaxe prise par l'organe disciplinaire de 1ère instance de la FFA dans une affaire, où faute de pli recommandé avec accusé de réception, il n'était pas établi que l'athlète avait eu connaissance du courrier l'informant de l'engagement d'une procédure disciplinaire et des droits y afférents.

*Information de la poursuite de nouvelles analyses sur les prélèvements effectués lors des Jeux Olympiques de Pékin 2008 avec notamment des cas positifs au clenbutérol.

*30 dossiers d'athlètes russes ont été soumis à l'IAAF pour étudier une éventuelle autorisation de participer aux prochains championnats internationaux pour les athlètes concernés. Ainsi, certains d'entre eux pourront participer à ces championnats sous la bannière de l'IAAF selon les décisions prises.

4/ Point sur les actions décidées lors des précédentes réunions

*L'étude sur les PV des préleveurs et les rapports des Délégués Fédéraux ne pourra pas être entreprise par la stagiaire du département médical avant novembre 2017. Dans ces conditions, un appel à bénévolat au sein du CPD va être entrepris pour pouvoir mener l'étude. Il faudrait pouvoir constituer 2 binômes. Les années d'étude initialement envisagées 2015 et 2016 (pré et post-olympique) pourraient être transférées sur 2016 et 2017.

*Un membre du CPD a assisté au Colloque national de lutte contre le dopage CNOSF/AFLD/Ministère jeunesse et sports le 24/03/2017 et fera un retour sur les principaux points notés pouvant intéresser ses membres.

*Une action de sensibilisation et de prévention du dopage a été menée par 2 membres de la Commission régionale Médicale, Ethique et Antidopage de la Ligue Grand Est le 1^{er} avril, au profit des compétiteurs d'un championnat départemental du Service départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle. Une cinquantaine de jeunes ont participé aux ateliers proposés sur le créneau 11h/15h (quizz dopage, jeu de la ligne, déroulement d'un contrôle antidopage) => cf. annexe 2.

*Une formation antidopage a eu lieu à Eaubonne et 10 personnes ont été formées par Lucile GOVAERE.

5/ Projets, perspectives et interrogations

*Colloque antidopage à Metz le 12/05 avec vidéoprojecteur pour projeter l'image « le dopage vous marque à vie ».

*Formation antidopage à Reims le 13/05.

*Marathon de Paris ce prochain dimanche 9 avril ; une équipe a été constituée en cas de réalisation de contrôles antidopage.

*Coupe d'Europe à Lille : le 18/06, réunion de tous les jurys à Lens où la mise en place des installations pour les contrôles sera évoquée.

Probabilité de contrôles inopinés les jours entourant la compétition en plus de ceux sur le stade, octroi de 3 voitures, les hôtels sont à 30mn de déplacement au maximum. Les nouveaux formulaires utilisés par l'IAAF ont été demandés de manière à pouvoir effectuer un recyclage des délégués avant la compétition avec les PV ad hoc.

*Nouvel outil de communication : pin's, bracelets, affiches => réfléchir à ce qui pourrait être utilisé en guise de goodies et renvoyer sur l'adresse mail CPD.

*Des formations sont envisagées en Ile-de-France dans les départements 78 et 77 et une des problématiques qui se pose est celle de la relève, Lucile GOVAERE étant seule à assurer ces formations. Il faudrait étoffer le réseau des formateurs.

*La demande de validation des prorogations CAD2 doit passer par le Comité de Prévention du Dopage car le diplôme reste de niveau national.

L'accession à la qualification CAD3 et la validation des actions de prorogation des CAD3 passent aussi par le CPD comme cela est établi depuis plus de 2 ans maintenant.

Une précision sera à nouveau effectuée à la demande de la Ligue PCA qui a interrogé sur la possibilité de passer de la qualification CAD à CAD3.

***Nota** : les PV du CPD du 19/02/2015 et du 07/02/2017 ont donné lieu à une information et un rappel spécifiques sous forme de tableaux de ces différentes modalités d'acquisition et de prorogation des diplômes antidopage ; ces précisions sont aussi rappelées très régulièrement dans le corps des PV.*

*Lors d'un championnat, il faut un délégué fédéral (DF) désigné de niveau CAD3. Si un contrôle a lieu, l'action devra être enregistrée dans le SIFFA. S'il n'y a pas de contrôle effectif, le DF est encouragé à mettre en œuvre une action de simulation pour tester le maintien des connaissances et les conforter en effectuant les rappels nécessaires. Cette action peut alors être validée comme une action pratique dans le SIFFA.

Pour les CAD2 et CAD3, il faut que le CPD en soit informé de manière à pouvoir valider ces actions de prorogation qui resteront au statut de « demandé » par les Ligues... si le CPD n'intervient pas faute de le savoir !

Il est donc important d'adresser au CPD les demandes de validation des actions de prorogation des CAD2 et CAD3.

***Nota** : pour le passage (acquisition) de CAD à CAD2, il est nécessaire d'avoir pratiqué effectivement comme délégué escorte sur un contrôle antidopage réel (une action de simulation n'est pas satisfaisante dans ce cas).*

6/ Tour de table et questions diverses

*Championnats de France de cross des Sapeurs-Pompiers le 18/03/2017 (2800 participants) dans l'Aisne où Jean-Paul RICHEZ a renforcé leur équipe ; formation sur site le matin en collaboration avec Gilles PRONO, pompier professionnel licencié à la FFA et responsable de la mise en œuvre des CAD lors des compétitions d'athlétisme des Sapeurs-Pompiers.

*Le problème des territoires frontaliers est abordé lorsque les athlètes des Ligues vont courir à l'étranger ou que des athlètes étrangers viennent courir sur le territoire des Ligues. Cela pose le problème de la liste des étrangers interdits de compétition.

Ce qui est sûr c'est que la FFA est informée de la quasi-totalité des contrôles en France, ceux réalisés lors des compétitions internationales ne donnant toutefois pas lieu à communication du PV à la FFA puisque ce dernier est adressé à l'IAAF. Mais la FFA le saura a posteriori dans la mesure où l'IAAF la délèguera alors pour prononcer des sanctions si l'athlète est licencié en France.

Pour les contrôles réalisés sur des athlètes français à l'étranger s'ils s'avèrent positifs, l'information, une fois encore, n'est pas immédiate car elle va remonter de l'organe national antidopage du pays où s'est déroulé la compétition vers l'IAAF, qui alors en informera la FFA. L'information circule aussi par le bouche à oreille en ce qui concerne les pays frontaliers...

Mais s'il s'agit d'un athlète étranger suspendu qui vient courir en France, il faut se reporter à la liste de l'IAAF régulièrement mise à jour sur le lien <https://www.iaaf.org/about-iaaf/documents/anti-doping>

Nota : la liste actuelle a été mise à jour le 26/04/2017.

Quand une suspension provisoire ou une interdiction existe, une alerte est créée sur le SIFFA. Mais cette alerte est révélée a posteriori au moment de la saisie des résultats si l'athlète a une licence en France.

Si un athlète licencié suspendu en France, court à l'étranger sans déclarer de licence, la FFA ne le saura pas. Il faudrait que cette information arrive à la connaissance de l'IAAF qui pourrait ensuite par délégation demander à la FFA de statuer sur cette violation des règles antidopage.

Après les Championnats d'Europe par équipes à Lille, il pourrait être intéressant de se rapprocher de la Fédération Belge d'Athlétisme qui semble avoir une réglementation intéressante.

*Des CAD2 sont passés CAD3 parce qu'ils avaient été 2 fois escortés en Ile-de-France. Jacques TUFFIERE, correspondant SIFFA/AFS du CPD va se renseigner car cette situation présente deux 2 problèmes : une erreur sur le niveau de responsabilité exercé pour pouvoir être promu CAD3 (il faut avoir été 2 fois délégué fédéral et non 2 fois délégué escorte) et quelle autorité a validé la qualification.

La prochaine réunion (téléphonique) aura lieu début Juin avant la Coupe d'Europe.

Le Président Michel MARLE

La Secrétaire Aline NORA-COLLARD

Annexes : voir pages suivantes

ANNEXE 1 au PV N° 2 du 04/04/2017
Action de prévention menée
aux Championnats de France Jeunes à Nantes le 11 et 12 février 2017

Rapport d'intervention de Joël JOLLIT et Jacques TUFFIERE
du COMITE DE PREVENTION DU DOPAGE
SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDOOR CADETS-JUNIORS
11 et 12 Février 2017 à Nantes

But de l'action

Attirer l'attention des jeunes athlètes sur la prescription de certains médicaments pour se soigner, sur la prise de compléments alimentaires pour être plus performants et sur la durée des effets suite à la consommation de certaines produits, notamment les cannabinoïdes.

Informers les Dirigeants, Officiels et Entraîneurs du rôle qu'ils doivent jouer sur la prévention dopage dans leur structure vis-à-vis des compétiteurs.

Conditions d'installation :

- Difficile liaison FFA/Ligue P-L suite à la demande du CPD pour intervention sur les championnats à Nantes, pas de panneau et d'écran TV ;
- Excellente installation dans le Stand de la Ligue des Pays de la Loire face au public ;
- Notre présence était signalée par des panneaux " Prévention Dopage " que nous avons réalisés sur place ; un visuel plus grand est nécessaire ; autrement bon relais des annonces régulières qui ont été faites par le groupe d'animation lors du déroulement de la compétition ;
- Un grand écran TV et avec un câble de connexion HDMI a été fourni par Jacques TUFFIERE pour faire une projection en continu avec une présentation en boucle de 3 à 4 minutes sur la prévention du dopage.

Temps d'intervention

Samedi 11 février 2017 de 10h30 à 19h30
Dimanche 12 février 2017 de 9h à 16h30

Supports d'intervention :

- Plusieurs Quizz de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) en connexion directe sur son site internet;
- 4 Quizz Dopage questions-réponses en fichier PowerPoint à regarder sur écran PC ;
- 4 Quizz Dopage questions-réponses sur une feuille papier recto-verso à remplir et à comparer ;
- 1 Document feuille recto-verso pour accès rapide aux principales informations concernant le Dopage ;
- 5 fiches sur l'information relative à la lutte antidopage pour l'encadrement des Clubs, Comités et Ligues :
 - LES OBLIGATIONS D'UN ORGANISATEUR
 - UN CONTROLE INOPINE DANS VOTRE CLUB
 - INFORMATIONS SUR LA LUTTE ANTIDOPAGE
 - LE DEROULEMENT D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE POUR LES ATHLETES
 - UN CAS DE DOPAGE DANS VOTRE CLUB ;
- Bracelets à distribuer;
- Autocollants antidopage.

Public rencontré lors de nos interventions

- Environ 90 jeunes Athlètes (Quizz, bracelets)
- 28 Clubs représentés par des Dirigeants ou Entraîneurs
- 7 Représentants de Comités, de Ligues et DRJSCS
- 2 Représentants du Sport scolaire UNSS et UGSEL
- Représentants d'autres sports : Triathlon, Natation et Judo
- 1 Entraîneur belge d'athlétisme pour des athlètes du niveau Espoir

Les questions les plus posées par les interlocuteurs

- Les moyens pour faire de la Prévention Dopage dans les Clubs, Ligues, milieu scolaires et autres disciplines sportives.
- L'accès à la liste des produits interdits par l'AMA qui semble compliquée à obtenir et pas toujours suivie par le médecin traitant lors de sa prescription pour soigner un athlète.
- Comment pouvoir se procurer la liste à jour des produits interdits qui est déclarée au début de chaque année par l'AMA et l'AFLD, faut-il envoyer aux clubs le listing de l'AMA ?
- Pour les compléments alimentaires, quels sont les critères de contrôle pour surveiller leur composition et les recours contre les fabricants de produits non conformes ?
- L'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) d'une substance interdite paraît très complexe à obtenir chaque année de par sa procédure et son coût.
- La durée des effets des produits interdits dans le corps humain est méconnue (exemple le cannabis).
- Demande des Dirigeants et Entraîneurs qui souhaitent un support sur la prévention et la lutte contre le dopage lors de stages d'athlètes.

Conclusion sur les interventions

- Toujours un réel besoin d'informations sur les dangers des compléments alimentaires et aussi sur les cannabinoïdes.
- Les dirigeants et entraîneurs veulent savoir et être conseillés sur les risques, les conséquences et les responsabilités de la prise de produits interdits : quelle quel prévention doit-on appliquer au sein du Club ?
- Comment se procurer la liste des produits interdits au début de chaque année pour se faire soigner par son médecin traitant en tenant compte de celle-ci.
- Demande d'une fiche type sur les AUT avec le pourquoi et le comment faire pour être protégé (Cf. Annexe 3).
- Développement sur la nutrition et l'hygiène de vie des athlètes selon leur spécialité afin d'éviter les risques sur la prise de compléments alimentaires qui ne sont pas toujours conformes dans le contenu affiché et souvent avec l'ajout d'additifs de produits interdits.

Une expérience positive malgré un programme très chargé sur une journée et demi de compétition où la disponibilité des athlètes et encadrants est limitée. Ce genre d'opération doit être poursuivie sur de mêmes interventions ainsi que la réalisation de colloques sur la prévention du dopage dans les régions.

Jacques TUFFIERE

Joël JOLLIT

ANNEXE 2 au PV N° 2 du 04/04/2017

Action de prévention menée le 01/04/2017 par la Ligue d'Athlétisme Régionale du Grand-Est au profit du SDIS de la Moselle



Commission Régionale Médicale Ethique et Antidopage de la LARGE

ACTE 1



Le samedi 1^{er} avril 2017, deux membres de la Commission Régionale Médicale Ethique et Antidopage (CORMETHAD) animaient un stand de sensibilisation et de prévention du dopage lors du Challenge de la qualité, organisé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle au stade de St-Avold.

Championnat départemental d'athlétisme et de parcours sportif des Sapeurs-Pompiers sélectif pour le championnat interrégional, la manifestation réunissait quelque 400 participants répartis entre jeunes sapeurs-pompiers, pompiers volontaires et pompiers professionnels.

De 11h à 15h, une quarantaine de jeunes et quelques-uns de leurs encadrants se succédaient sur le stand et participaient aux actions proposées : quizz, jeu de la ligne, information sur le déroulement d'un contrôle antidopage.

Cette première intervention inaugurerait le cycle des actions de terrain que la Commission Régionale entend mener lors de cette olympiade au service des pratiquants de l'athlétisme et des licenciés de la Ligue d'Athlétisme Régionale du Grand-Est (LARGE).

Pour toute demande contactez la CORMETHAD à l'adresse mail : contact@athlelarge.fr

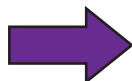
La réactivité des interlocuteurs du SDIS 57 et le bon accueil réservé à l'initiative laissent augurer un fructueux partenariat, dont la prochaine étape est prévue le **vendredi 12 mai 2017 en soirée** à l'occasion du **Colloque antidopage co-organisé par la LARGE et la FFA** et qui se déroulera dans l'**amphithéâtre du SDIS de la Moselle** à St-Julien les Metz.

PV CPD 2017 N°2 – 04/04/2017

ANNEXE 3 au PV N°2 du 04/04/2017
Fiche technique relative aux AUT
Conçue par le Dr. Martine PREVOST (juillet 2015)

**Il vous arrive de prendre des
MEDICAMENTS ou des COMPLEMENTS
ALIMENTAIRES ?
Ce MESSAGE est pour VOUS !!!**

AUT = Autorisation pour usage thérapeutique



Autorisés pour les sportifs ???



Site à consulter : www.afld.fr

Rechercher un produit

PUIS votre recherche

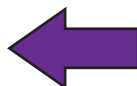
PUIS rechercher



EXEMPLE : CORTANCYL 20 mg comprimé

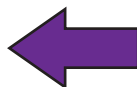
Substance(s) : PREDNISONNE

Classe de substance : S9. GLUCOCORTICOÏDES



**Cette substance est interdite :
En compétition**

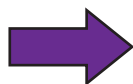
Procédure : AUT



Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

Les sportifs sont responsables de toute substance interdite dont la présence est décelée dans leurs échantillons (urines, sang, poils et cheveux). Ils doivent donc s'assurer que les médicaments, suppléments, préparations en vente libre et autres produits qu'ils utilisent ne contiennent aucune de ces substances... Au final, le sportif est tenu responsable de toute substance qu'il absorbe, qui lui est administrée ou appliquée.

LISTE DES INTERDICTIONS 2015 & CODE MONDIAL ANTIDOPAGE entrée en vigueur le 1er janvier 2015. Liste à télécharger sur le site de l'AMA :



FRANCE : Demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)

Formulaire AUT à télécharger sur le site :



COMPETITIONS INTERNATIONALES : WMA Therapeutic Use Exemption

Standard international application form :
Formulaire à télécharger sur le site :



MEDICAMENTS USUELS SOUMIS à AUT :

Corticoïdes, Diurétiques (HTA), SERM, Insuline, EPO, certains antiasthmatiques, Heptaminol, Pseudoéphédrine, Vastarel, Lamaline (ATTENTION : liste non exhaustive !!!!)

CONCLUSIONS :

- PARLEZ de votre STATUT de SPORTIF à votre MEDECIN,
- VERIFIEZ toutes les ORDONNANCES,
- CONSULTEZ la liste des PRODUITS INTERDITS sur les SITES dédiés.

FFA Comité de Prévention du Dopage et Commission Nationale des Masters